

Facteur et/ou restaurateur d'orgues

Le facteur et/ou restaurateur d'orgues conçoit les instruments dans le respect des différents répertoires musicaux, classiques ou contemporains. Il travaille le bois du buffet, roule les plaques d'étain pour confectionner les tuyaux, crée les trompettes, les anches d'amour...

Emploi et débouchés

En 2017, la facture d'orgues compte environ 60 entreprises ou artisans (*source : Groupement professionnel des facteurs d'orgues de l'Ameublement Français - GPFO*) répartis sur l'ensemble du territoire national, avec une concentration plus importante en Alsace.

Les ateliers sont constitués en moyenne de deux à quatre ouvriers (le plus important en a une quinzaine). Pour répondre à certaines commandes complexes, les entreprises sont amenées à se regrouper ponctuellement. Environ 70% des entreprises ont un chiffre d'affaires de plus de 75 000 euros. La fabrication d'un orgue peut nécessiter de 3 000 heures (petit orgue de 10 jeux) à 30 000 heures de travail. Une restauration dure quant à elle de 1 à 4 ans et nécessite de 5 000 à 20 000 heures de travail. L'entretien des orgues anciennes ou historiques constitue désormais l'essentiel de l'activité. Seule la moitié des entreprises exerce réellement une activité de création ou de restauration des instruments. La fabrication d'orgues de salon est aujourd'hui concurrencée par les instruments électroniques.

La redécouverte de l'orgue néoclassique et la maîtrise de la restauration des orgues classiques d'Ancien Régime comme les orgues d'esthétique romantique permettent aux facteurs d'orgues de répondre à des commandes de construction ou de restauration d'instruments similaires à l'étranger. D'autres perspectives de développement s'ouvrent à l'international avec la construction d'orgues neufs pour des salles de concert et des conservatoires. Le poids de l'export représente aujourd'hui 16% du chiffre d'affaires de la facture d'orgues.

L'ouverture du marché conduit également à l'attribution de marchés publics français aux entreprises européennes voisines. La facture d'orgue doit faire face à une évolution de son environnement et de ses marchés. Les entreprises du secteur sont confrontées à plusieurs défis : maintenir et transmettre les savoir-faire traditionnels et complexes, s'adapter aux évolutions des métiers, favoriser l'innovation (développement du 3D) mais également développer leurs marchés (marketing, rationalisation des fournitures, export...).

En France, les collectivités publiques sont les principaux propriétaires des biens immobiliers et mobiliers (dont les orgues) contenus dans les édifices du culte, biens grevés, pour ceux présents avant la loi du 9 décembre 1905 concernant la Séparation des Églises et de l'État, d'une affectation légale au culte gratuite, permanente et prééminente. Il en est de même pour la propriété des orgues dans des édifices civils non cultuels (conservatoires, salles de concert).

Les communes ont la charge financière de la conservation de ce patrimoine. La commande publique représente près des deux tiers du chiffre d'affaires de la profession qui s'élève à plus de 20 millions d'euros par an. Cette part importante fragilise le secteur en même temps qu'elle le fait vivre, les entreprises étant fortement soumises à de possibles restrictions budgétaires.

L'État, par l'intermédiaire du ministère de la culture, certaines régions et départements accordent des subventions aux communes.

Au sein du ministère de la culture, la direction générale des patrimoines soutient, à travers les directions régionales des affaires culturelles (conservations régionales des monuments historiques), la politique d'entretien et de restauration sur les orgues protégées au titre des monuments historiques en raison de leur intérêt historique, artistique et technique. Le code du patrimoine encadre les procédures. La direction générale de la création artistique (délégation musique) accompagne les projets de création d'orgues neuves et peut soutenir les travaux sur les orgues non protégées.

Par ailleurs, le secteur a bénéficié d'une politique active de mécénat développée ces dernières

années. En complément de l'État et des collectivités territoriales, de nombreux projets de restauration ou relevant de la création ont bénéficié de l'aide de la Fondation du patrimoine.

Devenir Facteur et/ou restaurateur d'orgues

Formation initiale

Niveau IV

- Bac Pro Artisanat et métiers d'art facteur d'orgues option organier, 3 ans - [Ecole nationale d'Eschau](#)
- Bac Pro Artisanat et métiers d'art facteur d'orgues option tuyautier, 3 ans - [Ecole nationale d'Eschau](#)